





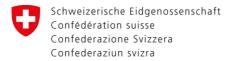
Biodiversité dans l'espace urbain

Projet pilote Fröschmatt

Résumé

Berne, le 31 octobre 2014

Le projet pilote a vu le jour grâce au soutien financier des institutions suivantes:





Office fédéral du développement territorial ARE Office fédéral de l'environnement OFEV Office fédéral du logement OFL



Mandant Stadtgrün Bern

Immobilien Stadt Bern

Bureau naturaqua PBK

martinbeutler.com

Adresses Elisabethenstrasse 51, 3014 Bern

Rabbentalstrasse 59a, 3013 Bern

Auteurs Susanne Schellenberger, Reto Haas, Franziska Witschi, Yves Robert

Martin Beutler

Photos naturaqua PBK

Contexte

L'ensemble d'habitation de Fröschmatt (Berne) a été entièrement assaini, ce qui a donné lieu à une revalorisation complète des espaces extérieurs. Celle-ci a permis de tester et de développer une nouvelle approche visant à favoriser la biodiversité dans les zones urbanisées. Développer la biodiversité dans l'espace urbain est une priorité de la Stratégie Biodiversité Suisse, qui estime que les espaces extérieurs urbains présentent un grand potentiel de promotion de la faune et de la flore caractéristiques des zones urbaines, mais aussi d'espèces menacées.

Dans le cadre d'un projet pilote, les espaces extérieurs du quartier Fröschmatt ont été aménagés de manière exemplaire selon des principes favorisant la biodiversité. A cet effet, des biologistes ont dirigé la planification et la mise en œuvre de l'aménagement des espaces extérieurs. Cet aménagement s'appuyait sur une conception scientifiquement fondée qui comprenait des objectifs concrets, contrôlés régulièrement, portant sur la mise en œuvre et les effets.

Implication des locataires

Ce projet se caractérisait aussi par son aspect participatif puisqu'il impliquait les locataires dans la planification et la mise en œuvre de l'aménagement extérieur. Ce processus devait, d'une part, renforcer l'attachement des habitants aux espaces extérieurs, qu'ils étaient appelés à s'approprier activement; d'autre part, il semble être le meilleur moyen d'apporter aux habitants des connaissances sur les équilibres écologiques, auxquels ils prêteront dès lors une plus grande attention lors de l'utilisation et de l'entretien des espaces extérieurs.

Plus généralement, le projet pilote devait démontrer que l'aménagement des espaces extérieurs selon des principes résolument écologiques n'entre pas en contradiction avec l'utilisation actives de ces espaces, mais qu'au contraire il crée, au-delà de ses objectifs écologiques, une plus-value sociale et économique tout en satisfaisant la demande croissante en possibilités de découverte de la nature dans l'environnement résidentiel.

D'un point de vue pratique, il s'agissait de montrer que les espaces extérieurs peuvent être aménagés de façon écologique et avec l'aide des habitants, de manière à remplir des objectifs écologiques, sociaux et économiques efficacement et à bon coût. S'agissant des dépenses, le projet pilote a révélé qu'un aménagement écologique des espaces extérieurs revient moins cher qu'un aménagement conventionnel. Pour ce qui est de la démarche participative, les craintes exprimées en amont concernant la faisabilité, l'efficacité et l'impact sur la qualité de la planification ont été désamorcées.

Une démarche appelée à servir de modèle...

Le projet ayant été mené comme un projet pilote, sa mise en œuvre effective a permis d'élaborer des bases et des instruments pouvant être réutilisés. Des spécialistes issus de l'administration et des milieux économiques ont accompagné le projet pilote, veillant à ce que les connaissances existantes soit prises en considération, et à ce que les résultats soient utilisables pour d'autres projets et activités dans le domaine de la promotion de la biodiversité.

Outre la description du contexte, des objectifs et de l'organisation du projet pilote, le rapport final donne un aperçu de la mise en œuvre du projet, mais aussi du travail accompli et des résultats obtenus. Une analyse des coûts compare les dépenses du projet pilote avec celles qui auraient été engagées dans le cadre d'un projet d'assainissement conventionnel. Elle montre que si les espaces extérieurs atteignent une certaine taille, un aménagement comme celui du projet Fröschmatt se révèle plus avantageux qu'un projet conventionnel. Des estimations laissent même présager des économies de coûts encore plus importantes pour les projets portant sur des surfaces plus grandes.

Le contrôle effectif des résultats, s'appuyant sur les objectifs écologiques, économiques et sociaux (p. ex. l'apparition des espèces-cibles encouragées ou les effets sur le comportement et la satisfaction des locataires), pourra s'effectuer seulement à moyen ou long termes au moyen de relevés de terrain et d'enquêtes.

... avec un bilan positif

A la fin des travaux, le bilan est très positif: le projet pilote Fröschmatt a comblé et même dépassé les attentes. Il a prouvé qu'un aménagement écologique des espaces extérieurs incluant une démarche participative est réalisable et présenté la marche à suivre. En outre, il a montré que des objectifs écologiques (élevés) sont absolument compatibles avec une utilisation active des alentours des logement, que l'acceptabilité et la disposition à s'engager en faveur d'espaces extérieurs «authentiques» et proches de l'état naturel sont sous-estimées, et que la création et l'entretien des espaces extérieurs selon des principes écologiques revient moins cher qu'un aménagement traditionnel. L'expérience acquise lors du projet pilote ainsi que les procédés et instruments élaborés offrent les bases requises pour développer à l'avenir des projets similaires qui reposeront sur des connaissances solides et pourront être planifiés et mis en œuvre de manière efficace.